

LISTE DES IMMEUBLES NON VENDUS

COMPARAIT :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, légalement constituée en vertu de lettres patentes émises par le Gouvernement du Québec en vertu de l'article 166 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,chap.A-19.1), le neuf octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze (9 octobre 1991), et enregistrée le vingt et un novembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (21 novembre 1991), Libro 1546, Folio 90, ayant son siège social au 216, chemin Old Chelsea, Chelsea, Québec, province de Québec, Canada, J9B 1J4, dûment représentée par Monique CHARRON, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, dûment autorisée en vertu de l'article 1042 du code municipal du Québec (L.R.Q.,chap.C-27.1).

LAQUELLE DONNE L'AVIS SUIVANT :

Qu'elle n'a pas procédé à la vente des immeubles ci-après désignés, contrairement à l'avis de vente pour taxes publiée au bureau de la publicité des droits de Pontiac, Hull, Gatineau et Papineau, le treize octobre deux mille dix-sept (13 octobre 2017) sous le numéro 23 431 766.

DÉSIGNATIONMUNICIPALITÉ DE PONTIAC**3958, chemin du Lac-des-Loups, Québec****No. de rôle : 2050-94-8015****Propriétaire : Amanda LAMOUREUX**

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire TROIS « C » (3C), du Rang Huit (Rang 8), au cadastre officiel du « CANTON D'ONSLow », circonscription foncière de Pontiac.

Sauf et exceptée Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire TROIS « C » (Ptie 3C), du Rang Huit (Rang 8), au cadastre officiel du « CANTON D'ONSLow », circonscription foncière de Pontiac.

Containing one (1) acre by admeasurement for the purpose of a cemetery. This acre is bounded on the North by the present St-Bridgids Roman Catholic cemetery; on the West by the land of John James O'Donnell or representatives, on the south by the land of John James O'Connell or representatives and on the East by the land of the St Bridgid's Roman Catholic Church, North Onslow. The South-West corner of the land of St. Bridgids church is to be the south-east corner of the said one acre described and the South boundary of the oldest present St-Bridgids Cemetery.

5975, route 148, Pontiac, Québec**No. de rôle : 2442-56-4060****Propriétaire : Christopher YOUNG**

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot DEUX de la subdivision

officielle du lot originaire TROIS CENT QUARANTE-CINQ (345-2), au cadastre officiel du « VILLAGE DE QUYON », circonscription foncière de Pontiac.

27, rue Saint-George, Québec
No. de rôle : 2542-60-3307
Propriétaire :
Joey-Lou KEON
Mary Sheila KEON

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire CENT TRENTE-QUATRE (134), au cadastre officiel du « VILLAGE DE QUYON », circonscription foncière de Pontiac.

3815, route 148, Pontiac, Québec
No. de rôle : 3246-00-0525
Propriétaire : Scott Matthew LOPES

Désignation : Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire VINGT-TROIS (Ptie 23), du Rang Cinq (Rang 5), au cadastre officiel du « CANTON D'ONSLow », circonscription foncière de Pontiac.

" De figure irrégulière étant bornée vers le Nord par le chemin public (23 partie) (route 148) et mesurant soixante-trois mètres et soixante-seize centièmes (63,76 mètres) ; vers l'Est par le lot un de la subdivision officielle du lot vingt-trois (23-1) desdits rang et canton et mesurant soixante-quatre mètres (64,00 mètres) ; vers le Sud par une partie dudit lot vingt-trois (Ptie 23) et mesurant soixante-quatre mètres et soixante-dix-sept centièmes (64,77 mètres) ; et vers l'Ouest par une partie dudit lot vingt-trois (Ptie 23) et mesurant soixante-quatre mètres (64,00 mètres). Contenant en superficie quatre mille cent quarante mètres carrés et cinq dixièmes (4 140,5 mètres carrés).

128, chemin des Trappeurs, Pontiac, Québec
No. de rôle : 3443-01-3299
Propriétaire : Nathan TURCOTTE

Désignation : Un immeuble désigné comme étant des PARTIES du lot originaire VINGT-SIX « A » (Pties 26A), du Rang Quatre (Rang 4), au cadastre officiel du « CANTON D'ONSLow », circonscription foncière de Pontiac.

i) part of lot TWENTY-SIX "A" (26A pt.), Range Four (R. IV), Township of Onslow, registration division of Pontiac, the whole more particularly described as follows: commencing at an iron bar situated on the Easterly side of a public road; said iron bar being situated at a distance of three hundred and seventy-two feet and nine tenths (372.9') on the Southerly side of the public road, measured in a direction South; thence going in a Northerly direction, eighty degrees East (N. 80° E.), a distance of one hundred and fifty feet (150') to the iron bar; thence going in a direction South, five degrees thirty-two minutes East (S. 5°32'E.), a distance of two hundred feet (200') to another iron bar; thence going in a direction South, eighty degrees West (S. 80 W.), a distance of one hundred and fifty feet (150') to another iron bar being on the Easterly side of the said public road; Thence going in a direction North, five degrees thirty-two minutes West (N. 5°32'W) along the Easterly side of said private road, a distance of two hundred feet (200') to the point of commencement, the North-Easterly corner being situated at a distance of ninety-two feet and eight tenths (92.8') of the division line between lots 26A and 26B and the South-Easterly corner is situated at a distance of ninety-six feet and two tenths (96.2') of the division line, both in a direction North, eighty degrees East (N. 80° E.) and the whole bounded as follows: Towards the North and the East by the residue of part of lot 26A, said Range and Township, property of Edward

Kennedy or representatives; towards the South by another part of the same lot, property of Emile Roy or representatives, and to the West by the Public Road; and

ii) part of lot TWENTY-SIX "A" (26A pt.), Range Four (R. IV), Township of Onslow, registration division of Pontiac, the whole more particularly described as follows: measuring two hundred feet (200') in its Easterly and Westerly lines; ninety-six feet and two tenths (96.2') in its Southerly line and ninety-two feet and eight tenths (92.8') in its Northerly line and bounded as follows: Towards the North by part of said lot 26A, property of Edward Kennedy or representatives; to the South by another part of said lot 26A, property of M.D. Charron or representatives, and towards the East by lot 26B, same Range and Township.

3361, route 148, Pontiac, Québec

No. de rôle : 3546-32-7417

Propriétaire :

Carolyn KENNEY

Fernando DOS ANJOS

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN (2 682 381), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ (2 750 655), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

80, chemin de la Baie, Pontiac, Québec

No. de rôle : 3941-66-5712

Propriétaire :

Guy DAVID

Caroline LANDRY

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT UN (2 682 601), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

122, avenue des Colombes, Pontiac, Québec

No. de rôle : 4041-20-6227

Propriétaire : Serge LEGENDRE

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE (2 682 704), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

Chemin des Lilas, Pontiac, Québec

No. de rôle : 5033-03-6877

Propriétaire : Yves SCHWILDEN

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (5 185 993), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

1518, route 148, Pontiac, Québec

No. de rôle : 5132-29-1353

Propriétaire :

Mélanie BEAUDOIN

Michèle GAUTHIER

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ (4 982 745), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

792, Montée Saint-Amour, Cantley, Québec

No. de rôle : 6646-29-8339

Propriétaire : Daniel MAROIS

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SEPT (4 074 307), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

164, rue du Mont-Royal, Cantley, Québec

No. de rôle : 5651-83-8987

Propriétaire : Martin LANIEL

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS SIX CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT DIX-SEPT (2 618 317), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

11, chemin Wood Smoke, La Pêche, Québec

No. de rôle : 5458-35-8818

Propriétaire :

Eugene MORELL

Adria GRACIA

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT NEUF (4 454 709), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

1065, chemin de la Rivière, La Pêche, Québec

No. de rôle : 5167-00-2527

Propriétaire :

Mark RYAN

A/S JEAN-FRANCOIS LEBEL SYNDIC

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (4 454 496), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

24, chemin Vallée-de-Wakefield, La Pêche, Québec

No. de rôle : 4954-29-8810

Propriétaire : Sylva Olga NEBESKY

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (3 391 785), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

35, chemin Du Rocher, La Pêche, Québec	Taxes	
No. de rôle : 2762-01-9164	municipales :	975,13 \$
Propriétaire :	Taxes scolaires :	168,87 \$
Helen BUCKAM MIDWINTER		
Ou SUCCESSION HELEN BUCKMAN		
MIDWINTER		

Désignation : Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire DIX B (Ptie 10B), du Rang Est (Rang Est), au cadastre officiel du « CANTON D'ALDFIELD », circonscription foncière de Pontiac.

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

82, chemin de la Couronne
Val-des-Monts, Québec
No. de rôle : 6762-43-1824
Propriétaire :
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES
CINQ LACS
A/S Pierre Brien
A/S Line Senez, Étude Paquette et associés
A/S Simon Pierre Brien
A/S Alexandra Brien
A/S CITÉ DES LACS INC
Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire SEPT (7), du Rang A (Rang A), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Adresse : 105, chemin de la Couronne
Val-des-Monts, Québec
No. De rôle : 6862-21-7010
Propriétaire :
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES
CINQ LACS
A/S Pierre Brien
A/S Line Senez, Étude Paquette et associés
A/S Simon Pierre Brien
A/S Alexandra Brien
A/S CITÉ DES LACS INC
Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire VINGT-QUATRE (24), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot originaire VINGT-CINQ (25), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot originaire VINGT-SIX (26), du Rang Un Ouest

(Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot originaire VINGT-SEPT (27), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

71, chemin de la Couronne, Val-des-Monts, Québec

No. De rôle : 6761-37-8570

Propriétaire :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES CINQ LACS

A/S Pierre Brien

A/S Line Senez, Étude Paquette et associés

A/S Simon Pierre Brien

A/S Alexandra Brien

A/S CITÉ DES LACS INC

Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire VINGT-HUIT (28), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot originaire VINGT-NEUF (29), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

SAUF ET À DISTRAIRE Un immeuble connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot vingt-neuf (29) du Rang Un Ouest (rg.1 Ouest) au cadastre officiel du canton de Portland, circonscription foncière de Papineau et plus particulièrement décrite comme suit : De forme irrégulière, commençant à un point sur la ligne séparative des lots 29 et 30, lequel point étant situé à une distance de 66.76m mesurée suivant un gisement de 169°27'16" le long de ladite ligne séparative des lots 29 et 30, depuis le coin nord-ouest du lot 29; de ce point, suivant un gisement de 80°00'41", une distance de 39.33m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de 174°59'56", une distance de 64.45m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de 220°42'45", une distance de 42.43m jusqu'à la ligne séparative des lots 29 et 30, de ce point, suivant un gisement de 349°27'16", le long de ladite ligne séparative des lots 29 et 30, une distance de 91.08m jusqu'au point de commencement. Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord, l'est et le sud-est par partie du lot 29, vers l'ouest par partie du lot 30 et contient en superficie 2 769.7 m², plus ou moins.

Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire TRENTE (Ptie 30), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Ce terrain, de figure irrégulière est bornée d'une façon générale vers le nord par le lot Un de la subdivision officielle du lot originaire trente (30-1) du rang UN Ouest et par le lot UN (1) du rang A et mesurant le long de cette limite dix mètres trente-quatre centimètres (10,34m), quarante-trois mètres soixante-dix-huit centimètres (43,78m), vingt-huit mètres quatre-vingt-dix-neuf centimètres (28,99m), dix-neuf mètres soixante-dix-huit centimètres (19,78m) trente-quatre mètres cinquante-et-un centimètres (34,51m), quarante-cinq mètres quarante-six centimètres (45,46m), vingt-huit mètres dix-huit centimètres (28,18m), vingt-quatre mètres six centimètres (24,06m), dix mètres cinquante centimètres (10,50m), quarante-quatre mètres soixante-quinze centimètres (44,75m), cinquante-neuf mètres vingt-sept centimètres (59,27m) et soixante-trois mètres dix-neuf centimètres (63, 19m); vers l'est par le lot

vingt-neuf (29) du rang UN Ouest, et mesurant le long de cette limite mille cent six mètres (1106,00m); vers le sud par le canton de Templeton et mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-dix mètres soixante-neuf centimètres (290,69m); vers l'ouest par une partie du lot trente et un (31) et par les lots onze quatre et cinq de la subdivision officielle du lot originaire trente et un (31-11, 31-4 et 31-5) rang Un Ouest et mesurant le long de cette limite mille trois cent quatre-vingt-trois mètres dix centimètres (1383,10m) et contenant une superficie de trente-cinq hectares mille cinq cent quinze millièmes (35,515) hectares.

SAUF ET À DISTRAIRE : d'une partie du lot 30 Rang 1 Ouest au cadastre officiel du canton de Portland, circonscription foncière de Papineau et plus particulièrement décrite comme suit: Commencant à un point sur la ligne séparative des lots 30 et 31, lequel point étant le coin sud-ouest du lot 30-1 (chemin); de ce point, le long des limites sud et sud-ouest d'un chemin (30-1), les gisements et les distances suivants: un gisement de $106^{\circ}43'02''$, une distance de dix mètres et trente-quatre centièmes (10,34 m), un gisement de $120^{\circ}22'02''$, une distance de quarante-trois mètres et soixante-dix-huit centièmes (43,78 m), un gisement de $107^{\circ}42'32''$, une distance de vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (28,99 m), un gisement de $119^{\circ}17'02''$, une distance de dix-neuf mètres et soixante-dix-huit centièmes (19,78 m), un gisement de $133^{\circ}52'02''$, une distance de trente-quatre mètres et cinquante et un centièmes (34,51 m) et un gisement de $155^{\circ}59'32''$, une distance de quatorze mètres et trente-huit centièmes (14,38 m) jusqu'à la limite nord-ouest d'un chemin (Ptie 30); de ce point, le long de ladite limite nord-ouest d'un chemin (Ptie 30), les gisements et les distances suivants: un gisement de $205^{\circ}23'23''$, une distance de vingt-six mètres et soixante-douze centièmes (26,72 m), un gisement de $215^{\circ}16'50''$, une distance de soixante-cinq mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (65,85 m), un gisement de $217^{\circ}46'50''$, une distance de quarante mètres et cinquante-sept centièmes (40,57 m) et un gisement de $237^{\circ}10'55''$, une distance de seize mètres et quarante centièmes (16,40 m) jusqu'à la ligne séparative des lots 30 et 31; de ce point, suivant un gisement de $350^{\circ}00'41''$, le long de ladite ligne séparative des lots 30 et 31, une distance de deux cent deux mètres et cinquante-huit centièmes (202,58 m) jusqu'au point de commencement. Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord et le nord-est par un chemin (30-1), vers le sud-est par un chemin (Ptie 30), vers l'ouest par les lots 31-4 et 31-5 et contient en superficie douze mille sept cent cinquante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (12757,4 m²), plus ou moins.

SAUF ET À DISTRAIRE : d'une partie du lot 30 Rang 1 Ouest au cadastre officiel du canton de Portland, circonscription foncière de Papineau et plus particulièrement décrite comme suit : De forme irrégulière, commençant à un point sur la ligne séparative des lots 29 et 30, lequel point étant situé à une distance de 66,76m mesurée suivant un gisement de $169^{\circ}27'16''$ le long de ladite ligne séparative des lots 29 et 30, depuis le coin nord-ouest du lot 29; de ce point, suivant un gisement de $169^{\circ}27'16''$ le long de la ligne séparative des lots 29 et 30, une distance de 91,08m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de $220^{\circ}42'45''$, une distance de 211,83m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de $183^{\circ}37'05''$, une distance de 10,57m jusqu'à un point; de ce point, vers le sud-ouest, l'ouest, le nord-ouest et le nord-est, une distance de 65,59m mesurée le long d'un arc de 15m de rayon jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de $260^{\circ}00'41''$, une distance de 98,92 jusqu'à la ligne séparative des lots 30 et 31; de ce point, suivant un gisement de $350^{\circ}00'41''$, le long de ladite ligne séparative des lots 30 et 31, une distance de 302,63m jusqu'à la limite sud-est du chemin de la Source (Ptie 30); de ce point, suivant un gisement de $34^{\circ}04'36''$ le long de ladite limite sud-est du chemin de la Source (Ptie 30), une distance de 18,03m jusqu'à la limite sud-ouest du chemin de la Couronne (Ptie 30); de ce point, le long des limites sud-ouest et sud du chemin de la Couronne (Ptie 30), les gisements et les distances suivants : un gisement de $124^{\circ}04'36''$, une distance de 18m, un gisement de $79^{\circ}31'09''$, une distance de 94,70m, un gisement de $86^{\circ}20'21''$, une distance de 25,72m et un gisement de $97^{\circ}11'58''$, une distance de 43,60m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de $170^{\circ}00'41''$, une distance de 71,98m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de $80^{\circ}00'41''$, une distance de 92,96m jusqu'au point de commencement. Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord par le chemin de la Couronne (Ptie 30) et par partie du lot 30, vers le nord-est par le chemin de la Couronne (Ptie 30), vers l'est par partie des lots 30 et 29, vers le sud, le sud-est et le sud-ouest par partie du lot 30, vers l'ouest par partie du lot 31, vers le nord-ouest par partie du lot 30 et par le chemin de la Source (Ptie 30) et contient en superficie 68 147,9 m², plus ou moins.

Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire TRENTE (Ptie 30), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Commencant au point « B » sur la limite sud-ouest du chemin Dompierre (30-1), lequel point étant situé à une distance de 176,55m mesurée suivant un gisement de $305^{\circ}56'34''$, depuis le coin nord-ouest du lot 29, point « A »; de ce point, le long de ladite limite sud-ouest du chemin Dompierre (30-1 Rang IO et lot 1 Rang A), les gisements et distances suivants : un gisement de $123^{\circ}11'20''$, une distance de 10,50m, un gisement de $122^{\circ}36'57''$, une distance de 44,75m, un gisement de $135^{\circ}04'14''$, une distance de

59.27m, un gisement de 120°13'14", une distance de 33.62m jusqu'à la limite nord du chemin de la Couronne (Ptie 30); de ce point, le long de ladite limite nord du chemin de la Couronne (Ptie 30), les gisements et distances suivants: un gisement de 251°58'30", une distance de 11.32m, un gisement de 267°25'28", une distance de 53.14m, un gisement de 277°11'58", une distance de 45.42m et un gisement de 266°20'46", une distance de 28.78m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de 12°34'14", une distance de 93.01m jusqu'au point de commencement, point « B ». Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord-est par le chemin Dompierre (30-1 Rang IO et lot 1 Rang A), vers le sud par le chemin de la Couronne (Rie 30), vers l'ouest par partie du lot 30 et contient en superficie 6 575.4 m2, plus ou moins.

Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire TRENTE (Ptie 30), du Rang Un Ouest (Rang 1 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Commençant au point « B » sur la limite sud-ouest du chemin Dompierre (30-1), lequel point étant situé à une distance de 176.55m mesurée suivant un gisement de 305°56'34", depuis le coin nord-ouest du lot 29, point « A »; de ce point, suivant un gisement de 192°34'14", une distance de 93.01m jusqu'à la limite nord du chemin de la Couronne (Ptie30); de ce point, suivant un gisement de 259°31'09", le long de ladite limite nord du chemin de la Couronne (Ptie 30), une distance de 87,73m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de 304°04'36" le long de la limite nord-est du chemin de la Couronne (Ptie 30), une distance de 24.52m jusqu'à la limite est du chemin de la Source (Ptie 30); de ce point, suivant un gisement de 19°06'25", le long de ladite limite est du chemin de la Source (Ptie 30), une distance de 20.89m jusqu'à un point; de ce point, le long de la limite Sud- est du chemin de la Source (Ptie 30), les gisements et les distances suivants : un gisement de 37°46'50", une distance de 26.42m, et un gisement de 35°50'16", une distance de 80.74m jusqu'à un point; de ce point, suivant un gisement de 82°48'36" le long de la limite sud du chemin de la Source (Ptie 30), une distance de 23.15m jusqu'à la limite sud-ouest du chemin Dompierre (30-1); de ce point, le long de ladite limite sud-ouest du chemin Dompierre (30-1), les gisements et les distances suivantes : un gisement de 119°00'20", une distance de 13.14 et un gisement de 113°30'37", une distance de 24.06m jusqu'au point de commencement, point « B ». Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord, l'ouest et le nord-ouest par le chemin de la Source (Ptie 30), vers le nord-est par le chemin Dompierre (Ptie 30-1), vers l'est par partie du lot 30, vers le sud et le sud- ouest par le chemin de la Couronne (Ptie 30) et contient en superficie 9 538.9m2 plus ou moins.

**94, chemin de la Couronne, Val-des-Monts,
Québec**

No. de rôle : 6762-54-2880

Propriétaire :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES
CINQ LACS**

A/S Pierre Brien

A/S Line Senez, Étude Paquette et associés

A/S Simon Pierre Brien

A/S Alexandra Brien

A/S CITÉ DES LACS INC

Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire DIX (10), du Rang A (Rang A), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

**61, chemin Jacques-Patenaude, Val-des-
Monts, Québec**

No. de rôle : 6863-23-1015

Propriétaire :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES
CINQ LACS**

A/S Pierre Brien

**A/S Line Senez, Étude Paquette et associés
 A/S Simon Pierre Brien
 A/S Alexandra Brien
 A/S CITÉ DES LACS INC
 Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien**

Désignation : Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire VINGT-QUATRE (Ptie 24), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Commençant au point A sur un plan préparé par Roger Bussières, arpenteur-géomètre, en date du 16 septembre 2002, sous le no. 8794 de ses minutes, lequel point est connu et désigné comme étant le coin Sud- Est du lot 24, rang deux Ouest. De ce point, sur une distance de 274,52 mètres, mesurée dans une direction de $264^{\circ}16'$ jusqu'au point B; De ce point, sur une distance de 866,76 mètres, mesurée dans une direction de $344^{\circ}45'$, jusqu'au point C; De ce point, sur une distance de 12,76 mètres, mesurée dans une direction de $63^{\circ}37'$, jusqu'au point D; De ce point, sur une distance de 38,24 mètres, mesurée dans une direction de $72^{\circ}1f$, jusqu'au point E; De ce point, sur une distance de 43,48 mètres, mesurée dans une direction de $62^{\circ}50'$, jusqu'au point F; De ce point, sur une distance de 74,83 mètres, mesurée dans une direction de $54^{\circ}02'$, jusqu'au point G; De ce point, sur une distance de 137,84 mètres, mesurée dans une direction de $165^{\circ}19'$, jusqu'au point H, De ce point, sur une distance de 116,75 mètres, mesurée dans une direction de $75^{\circ}19'$, jusqu'au point I; De ce point, sur une distance de 812,82 mètres, mesurée dans une direction de $165^{\circ}19'$, jusqu'au point A, point de commencement; contenant en superficie 23,57 hectares. Bornée comme suit vers le Nord par une partie du lot 24; vers l'Est par une partie des lots 23 et 24; vers le Sud par le lot 24 du rang 1 Ouest; vers l'Ouest par une partie du lot 25; et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 24 (chemin Jacques Patenaude).

Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire VINGT-CINQ (Ptie 25), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Contenant après arpentage 22,751 hectares, plus ou moins, correspondant à une PARTIE du lot VINGT- CINQ (Ptie. 25) RANG DEUX OUEST (Rg. II O.) au cadastre officiel du Canton de Portland, circonscription foncière de Papineau et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit:- Le périmètre de ce terrain est identifié par les lignes reliant les points 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 1570, 1571 et 813 montrés au plan ci-haut mentionné. Ce terrain, de figure irrégulière, est borné d'une façon générale vers le nord par une autre partie du lot vingt-cinq (25) du rang deux Ouest (chemin) et mesurant le long de cette limite seize mètres dix-neuf centimètres (16,19m), trente-deux mètres soixante-dix-neuf centimètres (32,79m), soixante et onze mètres cinquante-sept centimètres (71,57m), soixante-dix- huit mètres quarante-huit centimètres (78,48m), trente-quatre mètres cinquante-quatre centimètres (34,54m), trente-trois mètres soixante-seize centimètres (33,76m) et dix-neuf mètres deux centimètres (19,02m); vers l'est par une partie du lot vingt-quatre (24) du rang deux Ouest et mesurant le long de cette limite huit cent soixante-quatre mètres quatre- vingt-sept centimètres (864,87m), vers le sud par le rang Un Ouest et mesurant le long de cette limite deux cent soixante-quatorze mètres et cinquante-deux centimètres (274,52m), vers l'ouest par le lot vingt-six (26) du rang deux Ouest et mesurant le long de cette limite huit cent treize mètres quatorze centimètres (813,14m) et contenant une superficie de vingt-deux hectares et sept cent cinquante et un millièmes (22,751) hectares.

Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire VINGT-SIX (Ptie 26), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE

PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

De figure irrégulière, bornée vers l'Est par une partie du lot 25; vers le Sud par le lot 26, rang 1 Ouest; vers le Sud-Ouest par une partie du lot 27 et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 26, mesurant 716,5 mètres vers l'Est, 274,5 mètres vers le Sud, 525,1 mètres vers le Sud-Ouest et 311,1 mètres vers le Nord-Ouest, contenant en superficie 16,97 hectares. Le coin Sud-Est de cette parcelle correspond au coin Sud-Est du lot 26, rang 2 Ouest.

Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot originaire VINGT-SEPT (Ptie 27), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

De figure irrégulière, bornée vers le Nord-Est par une partie du lot 27, vers l'Est par une partie du lot 26, vers le Sud par le lot 27, rang 1 Ouest, vers l'Ouest par une partie du lot 28 et vers le Nord-Ouest par le Lac Wakefield, mesurant 152,4 mètres vers le Nord-Est, 525,1 mètres vers l'Est, 274,5 mètres vers le Sud, 244,5 mètres vers l'Ouest et 473,6 mètres le long de la ligne sinueuse du Lac Wakefield vers le Nord-Ouest, contenant en superficie 14,58 hectares. Le coin Sud-Ouest de cette parcelle correspond au coin Sud-Ouest du lot 27, rang 2 Ouest.

**90, chemin de la Couronne, Val-des-Monts,
Québec**

No. de rôle : 6762-44-8818

Propriétaire :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES
CINQ LACS**

A/S Pierre Brien

A/S Line Senez, Étude Paquette et associés

A/S Simon Pierre Brien

A/S Alexandra Brien

A/S CITÉ DES LACS INC

Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire NEUF (9), du Rang A (Rang A), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

**106, chemin de la Couronne, Val-des-Monts,
Québec**

No. de rôle : 6762-66-1252

Propriétaire :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES
CINQ LACS**

A/S Pierre Brien

A/S Line Senez, Étude Paquette et associés

A/S Simon Pierre Brien

A/S Alexandra Brien

A/S CITÉ DES LACS INC

Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire TREIZE (13), du Rang A (Rang A), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

**86, chemin de la Couronne, Val-des-Monts,
Québec**

No. de rôle : 6762-43-5068

Propriétaire :
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES CINQ LACS
A/S Pierre Brien
A/S Line Senez, Étude Paquette et associés
A/S Simon Pierre Brien
A/S Alexandra Brien
A/S CITÉ DES LACS INC
Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire HUIT (8), du Rang A (Rang A), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

102, chemin de la Couronne, Val-des-Monts, Québec
No. de rôle : 6762-56-8601

Propriétaire :
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE DES CINQ LACS
A/S Pierre Brien
A/S Line Senez, Étude Paquette et associés
A/S Simon Pierre Brien
A/S Alexandra Brien
A/S CITÉ DES LACS INC
Att. Simon Pierre Brien ou Alexandra Brien

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot originaire DOUZE (12), du Rang A (Rang A), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

576, chemin Val-du-Lac, Val-des-Monts, Québec
No. de rôle : 6963-38-4662
Propriétaire : Martha STONE FORD BROOKS

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot NEUF de la subdivision officielle du lot originaire VINGT ET UN (21-9), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot DIX de la subdivision officielle du lot originaire VINGT ET UN (21-10), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot QUATORZE de la subdivision officielle du lot originaire VINGT ET UN (21-14), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant une PARTIE du lot TREIZE de la subdivision officielle du lot originaire VINGT ET UN (Ptie 21-13), du Rang Deux Ouest (Rang 2 Ouest), au cadastre officiel du « CANTON DE PORTLAND », circonscription foncière de Papineau.

The point of commencement is indicated by letter "B", which point "B", is known as being the south-westerly corner of lot nine of the official subdivision of original lot twenty-one (21-9).

Description of parcel "B, C, D, E, A, B"

From point "B", as above established, over a distance of twenty metres and fifty-four centimetres (20,54 m), measured in a direction of 93°52', to point "C";

From point "C", over a distance of thirty-nine metres and sixty-one centimetres (39,61 m) measured in a direction of 117°07', to point "D";

From point "D", over a distance of three metres and fifty-five centimetres (3,55 m), measured in a direction of 170°41', to point "E";

From point "E", over a distance of sixty metres and two decimetres (60,2 m), measured along the sinuous line of McArthur Lake, in a general westerly direction, to point "A";

From point "A", over a distance of four metres and four centimetres (4,04 m), measured in a direction of 352°45', to point "B", point of commencement; containing in area one hundred eighty-two square metres and seven square decimetres (182,7 m²).

The said parcel of land is bounded as follows: towards the north by lot nine of the official subdivision of original lot twenty-one (21-9), towards the north-east by lot ten of the official subdivision of original lot twenty-one (21-10), towards the east by part of lot thirteen of the official subdivision of original lot twenty-one (Pt. 21-13) all of the same range and township, towards the south-west by McArthur Lake and towards the west by part of lot fifteen of the official subdivision of original lot twenty-one (Pt. 21-15), same range and township.

146, rue de la Pinteraie, Val-des-Monts, Québec

No. de rôle : 7351-30-0140

Propriétaire : Mario ESTEVEZ

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT TRENTE-TROIS MILLE SOIXANTE-SEIZE (1 933 076), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

52, chemin des Cavernes, Val-des-Monts,

Québec

No. de rôle : 6051-03-7533

Propriétaire : Sylvain LALONDE

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN (4 358 241), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

28, chemin Placide, Val-des-Monts, Québec

No. de rôle : 7951-43-1247

Propriétaire :

Marc LEGAULT

Michelle THÉBERGE

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN (1 933 881), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

185, chemin Sauvé, Val-des-Monts, Québec

No. de rôle : 7153-66-1577

Propriétaire : Margaret CAREY

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SIX (1 658 566), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

5, chemin Lavoie, Val-des-Monts, Québec

No. de rôle : 7350-76-4644

Propriétaire :

Mélanie DESPATIE

Patrick SIMARD

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SEPT (3 531 907), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

61, rue due La Pineraie, Val-des-Monts, Québec

No. de rôle : 7351-22-9507

Propriétaire : Elena VAZQUEZ

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT TRENTE-TROIS MILLE SOIXANTE-DIX-SEPT (1 933 077), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

144, rue de la Pineraie, Val-des-Monts, Québec

No. de rôle : 7351-20-4620

Propriétaire :

Rafael VAZQUEZ

Elena VAZQUEZ

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT TRENTE-TROIS MILLE SOIXANTE-QUATORZE (1 933 074), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

Chemin Lacombe, L'Ange-Gardien, Québec

No. de rôle : 8345-05-8976

Propriétaire :

LES ENTREPRISES D'EXCAVATION ROBERT

CÔTÉ LTÉE A/S Jacquelin Côté

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF (3 648 469), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE DIX-NEUF (3 302 019), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT UN MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS (3 301 943), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE SOIXANTE-DIX-SEPT (3 300 077), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

2986, route 309, L'Ange-Gardien, Québec

No. de rôle : 8757-19-0146

Propriétaire : Tobie LÉPINE

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT UN MILLE HUIT (3 301 008), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

15, chemin des Cascades, Chelsea, Québec

No. de rôle : 5350-43-3004

Propriétaire : Anne BRAZEAU

Désignation : Un immeuble désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX (3 031 742), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.